

Placement de panneaux solaires pour réduire la facture énergétique communale

Fiche n° 8

Priorité : Lot 3

1. Description du projet

Le projet vise à équiper les infrastructures communales (bâtiments existants et projetés) de panneaux solaires –photovoltaïques et/ou thermiques– pour réduire la facture énergétique communale (à l’instar des dispositifs de dimming de l’éclairage public) :

Opérations :

- Désignation d’un responsable communal de type « responsable énergie » ;
- Réalisation d’un inventaire des bâtiments aptes à accueillir des panneaux solaires :
 - o Superficie des toitures ;
 - o Orientation des toitures ;
 - o Examen de l’ensoleillement ;
 - o ...
- Etude des besoins d’énergie ;
 - o Inventaire des besoins (électricité/eau chaude)
 - o Choix du photovoltaïque ou du thermique ;
 - o Examen pour l’installation de mini réseaux intelligents (smart grid) ;
 - o ...
- Evaluation des rendements des panneaux et de l’amortissement de ceux-ci ;
- Investissement et placement des panneaux solaires ;
- ...

Le placement de panneaux solaires pourrait s’étendre à d’autres bâtiments de forte extension (atelier aux locomotives –voir fiche 1 du lot 3–, bâtiments agricoles – voir fiche 3 du lot 3) afin de former un smartgrid, tandis que le développement des technologies liées aux énergies renouvelables pourrait induire de nouvelles formations en lien avec les spécificités du territoire (voir fiche 2 du lot 3).

2. Justification du projet (par rapport aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé)

La Commune de Rochefort est engagée dans POLLEC, « Politique Locale Energie Climat », dont l’analyse menée par le « Pays de Famenne » devrait aboutir à un Plan d’Actions d’ici juin 2018, ainsi que dans la Convention des Maires et compte quelques projets concrets de gestion de l’énergie : panneaux solaires, maison passive modèle, éolien, hydro-électrique.

A cette fin, un conseiller énergie du CPAS encadre et conseille les habitants, toutefois, il y a lieu de constater l’absence d’un cadastre énergétique complet.

3. Lien avec la stratégie du PCDR (*enjeux, défis, objectifs...*)

En 2030...											
Défi 1 : Renforcer la politique de développement de l'emploi, sur base des spécificités du territoire				Défi 2 : Développer des villages vivants en harmonie avec des centres attractifs			Défi 3 : Accroître la sensibilisation et les actions en faveur du cadre de vie naturel			Défi 4 : Renforcer les initiatives et les liens entre générations	
1	2	3	4	1	2	3	1	2	3	1	2

Les objectifs spécifiques de la stratégie du PCDR qui sont visés par ce projet sont :

1.1/ Développer l'économie résidentielle (*biens et services à la population locale, équipements, soins... en lien aussi avec le vieillissement de la population*).

1.2/ Valoriser le plateau de la gare de Rochefort-Jemelle (*site stratégique à fort potentiel de par son excellente accessibilité*) :

- Combiner le réaménagement du site, l'installation des entreprises high tech et le recours aux énergies renouvelables.

1.3/ Encourager et accompagner les jeunes vers le monde professionnel (*contact avec entreprises, liens avec les acteurs de l'enseignement, emplois moins qualifiés pour populations plus sensibles au chômage, formations en lien avec les secteurs d'emplois...*).

- Lier le développement des technologies de recours aux énergies renouvelables (cellules photovoltaïques organiques), les stages et les formations de jeunes.

1.4/ Soutenir le développement de la filière « produits locaux », tant au niveau de l'agriculture que de la commercialisation.

- Permettre la location des superficies importantes de toitures d'installations agricoles pour collecter l'énergie solaire et procurer des revenus complémentaires (smartgrid).

3.1/ Développer la coordination et les initiatives en faveur de la nature et des cours d'eau et réduire les pressions sur l'environnement.

3.3/ Poursuivre et approfondir la politique volontariste de gestion de l'énergie (*POLLEC III*) et les démarches en matière d'énergies renouvelables.

Annexes

/